



Berne,

Aux membres des Commissions des finances

Note d'information

Extrapolation de juin 2020: nette détérioration du résultat attendue en raison de la pandémie de coronavirus

1 Résultat de l'extrapolation de juin

La Confédération s'attend à un *déficit ordinaire* de 3,1 milliards pour l'exercice 2020. Le budget 2020 prévoyait un excédent de 344 millions. La détérioration du résultat de l'exercice est imputable aux pertes de recettes élevées (- 5,2 milliards; - 6,9 %), qui ne sont compensées qu'en partie par une baisse des dépenses (- 1,8 milliard; - 2,4 %). Les diminutions de recettes les plus importantes concernent l'impôt fédéral direct (- 2,0 milliards), la TVA (- 2,75 milliards) et l'impôt sur les huiles minérales (- 0,5 milliard). La diminution des dépenses attendue par rapport au montant budgétisé est plus importante que les années précédentes en raison de la diminution des parts de recettes revenant à des tiers.

Les *dépenses extraordinaires* sont dues aux vastes mesures prises par la Confédération pour faire face à la pandémie de coronavirus. Jusqu'ici, le Conseil fédéral et le Parlement ont débloqué des dépenses extraordinaires de 30,8 milliards (compensations incluses) par la voie des suppléments I et IIa. Un montant supplémentaire de 0,2 milliard (compensations incluses) est prévu dans le cadre du supplément IIb. Selon les premières estimations, les dépenses extraordinaires effectives devraient s'avérer nettement inférieures aux montants prévus (17,8 milliards; voir le ch. 6).

Dans l'ensemble, il en résulte un déficit de financement élevé de 20,9 milliards.

Tableau 1: compte de financement 2020 – extrapolation au 30 juin 2020

En milliards de francs	Budget 2020	Extrapolation de juin	Écart extrap.-B
Recettes ordinaires	75,7	70,4	-5,2
Recettes fiscales	71,2	65,3	-5,8
Recettes non fiscales	4,5	5,1	+0,6
Dépenses ordinaires	75,3	73,5	-1,8
Dépenses courantes	64,0	62,6	-1,3
Dépenses d'investissement	11,4	10,9	-0,5
Solde de financement ordinaire	0,3	-3,1	-3,4
Recettes extraordinaires	–	0,0	+0,0
Dépenses extraordinaires	–	17,8	+17,8
Solde de financement	0,3	-20,9	-21,3

*Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.



Dans ses estimations du 16 juin 2020, le groupe d'experts de la Confédération table sur une forte récession en 2020. C'est pourquoi la performance économique reste nettement inférieure à son niveau tendanciel à long terme, ce qui entraîne un écart de production important (facteur conjoncturel de 1,082 au lieu de 1,001). Le frein à l'endettement autorise, par conséquent, un déficit conjoncturel important dans le cadre du budget ordinaire, d'un montant de 5,8 milliards (contre 76 millions prévus au budget). Ce niveau autorisé n'étant toutefois pas entièrement atteint, il subsiste un excédent structurel de 2,7 milliards (contre 0,4 milliard prévu au budget).

L'extrapolation se fonde sur l'état des recettes et des dépenses durant l'année. Les flux prévus pouvant toutefois varier fortement d'un mois à l'autre, l'extrapolation reste entourée d'une grande incertitude. Les chiffres définitifs pour l'année de référence 2020 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'État, après l'adoption du budget 2021 par le Parlement.

2 Bases de l'extrapolation

Le 12 août 2020, le Département fédéral des finances (DFF) publiera les chiffres des recettes fiscales des six premiers mois de 2020 et un aperçu du résultat attendu au compte de financement, extrapolé sur la base des chiffres disponibles à fin juin. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, LParl (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

Dans le cadre de l'extrapolation, les recettes sont estimées séparément sur la base des rentrées fiscales du premier semestre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparées aux données empiriques des années précédentes. Pour le produit de l'impôt anticipé, l'estimation est établie sur la base d'un modèle actualisé en fonction des résultats du compte de l'année précédente. Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation se fonde, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements concernant les hausses et baisses des dépenses attendues par rapport au budget et, d'autre part, sur les estimations basées sur les résultats des dernières années.

3 Évolution des paramètres macroéconomiques

Selon les prévisions actuelles du groupe d'experts, une forte récession est attendue pour 2020. Le taux de renchérissement devrait à nouveau être négatif. Le produit intérieur brut (PIB) nominal devrait chuter de 6,7 %, alors que le budget prévoyait une croissance de 2,3 %. Pour le produit intérieur brut, on utilise désormais les valeurs du SECO corrigées des effets des grands événements sportifs (PIB corrigé des événements sportifs), car elles reflètent mieux l'évolution conjoncturelle.

Tableau 2: paramètres macroéconomiques 2020

Variation en %	Budget 2020 21.8.2019	Groupe d'experts 16.6.2020
Produit intérieur brut nominal	2,3	-6,7
Produit intérieur brut réel	1,7	-6,2
Renchérissement (indice des prix à la consommation)	0,6	-0,9



4 Estimation des recettes ordinaires

Un recul des recettes pour un montant de 5,2 milliards est attendu par rapport aux prévisions du budget 2020. Les diminutions de recettes les plus importantes concernent l'impôt fédéral direct (- 2,0 milliards), la TVA (- 2,75 milliards) et l'impôt sur les huiles minérales (- 0,5 milliard). Les différentes *recettes fiscales* évoluent comme suit:

- Des diminutions de recettes d'environ 2 milliards (- 8,5 %) sont attendues au titre de *l'impôt fédéral direct*. Les recettes de 2020 proviennent, en majeure partie, de l'année d'échéance principale 2019, qui a été excellente sur le plan économique. Toutefois, comme la Confédération renonce aux intérêts moratoires jusqu'à fin 2020 en raison de la crise du coronavirus, des versements pour un montant de 2,2 milliards devraient être reportés sur les années suivantes.
- En l'absence d'une base de calcul fiable, aucune extrapolation n'est établie pour *l'impôt anticipé*. L'estimation en la matière est établie sur la base d'un modèle actualisé en fonction des résultats du compte 2019, qui donne un résultat inférieur aux chiffres du budget (7,6 contre 7,9 milliards). Les recettes de l'impôt anticipé à fin juin s'avèrent toutefois supérieures de 2,5 % au montant correspondant de l'année précédente. C'est pourquoi il n'est pas exclu que le résultat de 2020 soit supérieur aux prévisions du budget (compte 2019: 8,3 milliards). Une grande incertitude subsiste toutefois quant aux dividendes qui seront encore versés, en particulier ceux des PME.
- Le ralentissement de la croissance économique nominale se répercute sur les *recettes de la TVA*. De plus, les recettes de l'année précédente étant déjà restées inférieures au budget, les prévisions ont dû être revues à la baisse en février 2020 déjà. Enfin, une partie des recettes de la TVA ne devrait être encaissée qu'en 2021 (800 millions): d'une part, certaines entreprises fourniront leurs décomptes de TVA avec un décalage dans le temps et, d'autre part, la diminution des recettes tirées des importations ne se traduira que l'an prochain par une baisse de la déduction de l'impôt préalable. En fin de compte, les recettes de la *TVA* devraient être inférieures de 2,8 milliards au montant budgétisé (- 11,7 %).
- En ce qui concerne *l'impôt sur les huiles minérales*, les recettes estimées devraient rester inférieures de 475 millions à la valeur budgétisée (- 10,4 %). D'une part, le relèvement du taux de l'impôt prévu au 1^{er} juillet 2020 a été reporté au 1^{er} janvier 2021. Il vise à compenser les pertes de recettes fiscales qui résultent de la promotion des biocarburants. D'autre part, le confinement lié à la pandémie de coronavirus a engendré une baisse de la consommation de carburant.
- Une diminution de 95 millions (- 6,0 %) est attendue pour les recettes de la *redevance sur le trafic des poids lourds*, en raison de la baisse du trafic des véhicules immatriculés en Suisse et à l'étranger liée à la pandémie de coronavirus.
- En raison du ralentissement conjoncturel en Suisse et dans l'UE, les recettes issues des *droits de douane à l'importation* devraient reculer de 80 millions (- 7,1 %).



Les *recettes non fiscales* devraient dépasser de 593 millions la valeur budgétisée, principalement grâce à la distribution supplémentaire du bénéfice de la Banque nationale suisse (+ 0,7 milliard).

5 Estimation des dépenses ordinaires

Les dépenses devraient rester inférieures de 1,8 milliard au montant prévu au budget. Les soldes (- 2,6 milliards) dépassent nettement les augmentations de crédits (+ 0,8 milliard):

- Des *dépenses supplémentaires* ordinaires de 107 millions (compensations incluses) ont été approuvées par la voie des suppléments au budget I et IIa. Un montant de 275 millions est prévu dans le cadre des suppléments IIb et II. Ces dépenses supplémentaires seront compensées pour un montant total de 60,8 millions.
- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 400 millions. Ils sont requis, en particulier, pour les coûts supplémentaires de l'OFIT liés à divers projets informatiques (+ 76 millions), la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage (+ 67 millions) et les prestations complémentaires à l'AVS (+ 47 millions).
- Compte tenu des expériences faites au cours des dernières années, des *soldes de crédits* de 2,6 milliards sont attendus, montant qui représente 3,5 % des dépenses budgétisées, soit une part nettement plus élevée que ces trois dernières années (2,2 %). Les soldes de crédits déjà annoncés découlent du recul des recettes destinées aux crédits dont le montant est lié aux recettes, en particulier ceux qui concernent la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct (433 millions), le pour-cent de TVA en faveur de l'AVS (351 millions) et l'apport au FORTA (282 millions). Les soldes de crédits restants se répartissent sur l'ensemble des groupes de tâches de la Confédération.

6 Budget extraordinaire

Pour atténuer les conséquences de la pandémie de coronavirus, le Conseil fédéral et le Parlement ont débloqué des dépenses extraordinaires élevées de 30,8 milliards (compensations incluses) par la voie des suppléments au budget I et IIa. Des dépenses extraordinaires supplémentaires de 0,2 milliard (compensations incluses) sont prévues dans le cadre du supplément IIb. Actuellement, il semble que les dépenses autorisées par le Parlement ne seront pas totalement utilisées dans tous les domaines. Sur la base des informations disponibles au moment de l'établissement de l'extrapolation de juin, le montant des dépenses extraordinaires est estimé à 17,8 milliards. Les fonds débloqués ne seront pas entièrement utilisés, notamment en ce qui concerne l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (12,2 au lieu de 20,2 milliards), les allocations pour perte de gain COVID-19 (2,3 au lieu de 5,3 milliards), l'achat de matériel sanitaire (1,1 au lieu de 2,3 milliards) et les cautionnements (0,5 au lieu de 1,0 milliard). Ces estimations restent toutefois entourées d'une grande incertitude.



Parallèlement, des recettes extraordinaires non budgétisées sont attendues pour un montant de 16 millions. Elles proviennent du remboursement de matériel sanitaire acquis par la pharmacie de l'armée et préfinancé par la Confédération.

Statistique de contrôle du respect du frein à l'endettement pour le budget extraordinaire, le compte d'amortissement affichait un solde de 3,4 milliards à fin 2019. À fin 2020, il devrait présenter un découvert de - 14,4 milliards compte tenu des dépenses extraordinaires de 2020 (17,8 milliards). Le Conseil fédéral décidera à la fin de l'année des mesures à prendre pour réduire ce découvert.

Département fédéral des finances DFF

Ueli Maurer

Annexe:

Communiqué de presse